

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Vice-Président délégué à la formation Professionnelle et au développement des compétences,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 918 – Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 918, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget,
- les avis et décisions sur remises gracieuses de créances tels que définis aux 2.6 et 3.2 de la procédure mise en place.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard JAZOTTES, Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT, Ingénieur d'études, Directrice du Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A), reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés hormis ceux relatifs aux remises gracieuses.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

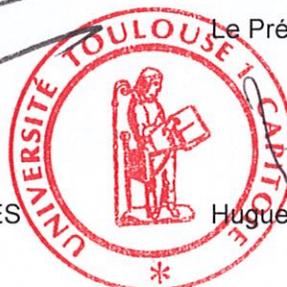
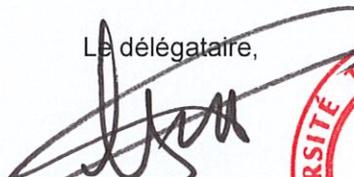
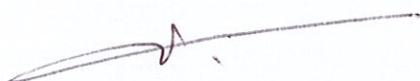
Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Catherine CLUZEAUD-DELVIT et M. Gérard JAZOTTES, en date du 15 décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2021

La déléguataire,

Le déléguataire,

Le Président,



Catherine CLUZEAUD-DELVIT

Gérard JAZOTTES

Hugues KENFACK